



2026 | Présentation investisseurs

UNE ORGANISATION ADAPTÉE AUX ENJEUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX D'AMOÉBA

Direction



Jean-François DOUCET

Directeur Général & Finance depuis mai 2023
30 ans d'expérience en management et finance
Expertise en opérations et stratégie dans les secteurs de la santé et de la chimie

Conseil d'administration



Benoît VILLERS

Président depuis décembre 2023
Membre de la direction générale chez Barry Callebaut et ADM pendant plus de 21 ans



Jean-Marc PETAT

Directeur général
Green 4 Agro



Dr. Sandrine TROUSSIEUX

Directrice
scientifique



Valérie LORENTZ-POINSOT

Ex-CEO Laboratoires Boiron



Charlotte FRANCERIES

Présidente McCann France
Ex-top management L'Oréal



Jean-Baptiste EBERST

Directeur des Affaires réglementaires



Jean-Philippe FAYOL

Directeur industriel



Patrice SELLES

Ex-Directeur Syngenta
puis CEO Biotalys



Quentin HUA

Membre du CODIR de Boiron



Valérie FILIATRE

Ex-DGA Amoéba

NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES SÉDUIT DES PARTENAIRES MAJEURS

Amoéba en quelques chiffres clés

- 2** Axes commerciaux : biocontrôle et cosmétique
- 1** Plateforme de développement de nouvelles applications
- 1** Site de production à Chassieu (Auvergne-Rhône-Alpes)
- 39** Brevets
- 68 M€** Capitalisation boursière au 09/03/2026
- + 24 M€** de Capex et R&D cumulés depuis près de 10 ans

Des partenaires de premier plan



Koppert

Leader mondial du biocontrôle

+ 2 500 salariés dans le monde
+ 500 M€ de CA



Syngenta*
Group

Leader dans le domaine de l'innovation agricole

+ 50 000 salariés dans le monde
+ 10 Mds \$ de CA en agronomie



The Oriental Beauty Valley 东方美谷

Société d'État chinoise

Leader de l'écosystème de la beauté à Shanghai avec sa filiale Metron Technology

* Protocole d'accord (MoU) signé en novembre 2025, accord définitif attendu au printemps 2026.

NOTRE MISSION : PROPOSER DES BIO-SOLUTIONS INNOVANTES ET NATURELLES

Amoéba est une greentech spécialisée dans le développement de **solutions microbiologiques naturelles basées sur l'utilisation d'amibes**, micro-organismes unicellulaires, **sans risque** pour l'homme et les éco-systèmes.

Amoéba est **la seule entreprise disposant d'applications brevetées et d'un savoir-faire unique** afin de cultiver l'amibe à l'échelle industrielle et commerciale.

Nos bio-solutions naturelles, respectueuses de l'environnement et à l'efficacité démontrée sont des alternatives aux produits conventionnels, dans deux grands domaines :

Produits agricoles

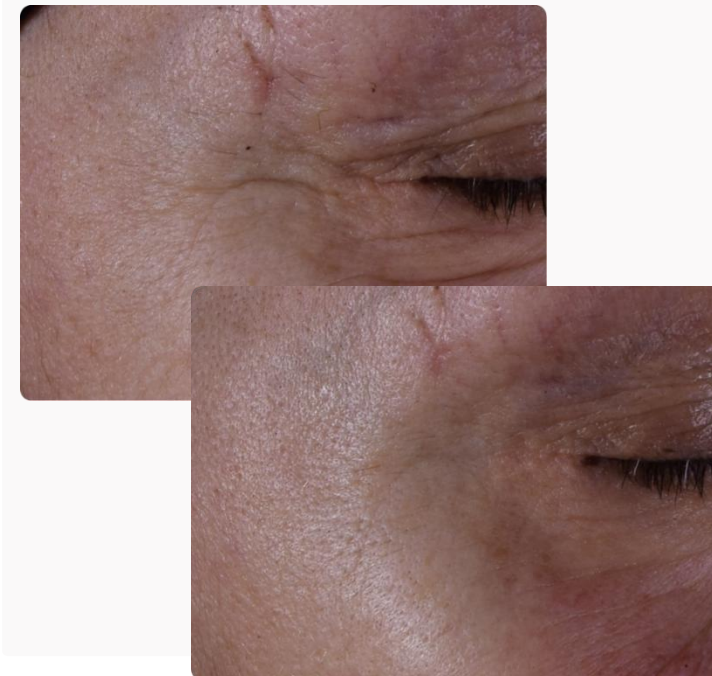


Marchés mondiaux à **fort volume**

Marché adressable : environ 5 Mds €* (2024)

Fongicides biocontrôle + Biofertilisants

Ingrédient cosmétique



Marchés mondiaux à **forte marge**

Marché adressable de l'ingrédient : 153 Mds €* (2025)

Protection de la peau (anti-âge / anti-UV)

AMOÉBA EST DÉJÀ IDÉALEMENT POSITIONNÉE

La seule entreprise au monde dédiée à la culture des amibes et prête à commercialiser

Une expertise technologique unique

- ✓ La seule entreprise cultivant une amibe à l'échelle industrielle et exploitant ses applications positives à une échelle commerciale.
- ✓ Un savoir-faire industriel appliqué à ce micro-organisme spécifique.

Des homologations d'ores-et-déjà acquises

- ✓ **Biocontrôle** : homologation de la substance active en Europe en juin 2025.
Autorisation de mise sur le marché du produit AXPERA dans sa phase conclusive en France.
Autorisation de mise sur le marché d'AXPERA obtenue aux États-Unis.
- ✓ **Cosmétiques** : inscription sur la liste INCI qui permet une commercialisation sans autre forme d'homologation (hors Chine).

Une avance décisive

- ✓ Des avantages concurrentiels découlant d'une spécialisation et d'une expertise uniques.
- ✓ Plusieurs années d'avance sur les concurrents potentiels.
- ✓ Une reconnaissance forte par les professionnels du monde agricole et viticole.

Deux applications différentes et complémentaires, offrant des relais de création de valeur et renforçant le potentiel du modèle

- ✓ Des domaines en expansion, de l'agriculture aux cosmétiques, avec des ouvertures potentielles dans d'autres secteurs, tels que les applications médicales.
- ✓ Un modèle de développement *asset-light* grâce à nos partenaires CDMO.

LES PRINCIPAUX JALONS STRATÉGIQUES ONT ÉTÉ FRANCHIS...

✓ Recherche & Développement

Un même micro-organisme (amibe) parfaitement maîtrisé constitue la base de développement de **plusieurs applications à fort potentiel**.

✓ Réglementaire

Biocontrôle : autorisation de mise sur le marché obtenue aux États-Unis et en cours d'obtention en Europe après approbation de la substance active obtenue en juin 2025.

Cosmétiques : autorisation de commercialiser partout dans le monde (liste INCI) et homologation est en cours en Chine.

✓ Reconnaissance des professionnels

Solution plébiscitée par les professionnels du secteur et les filières demandant des AMM exceptionnelles pour utilisation immédiate.

Deux récompenses majeures obtenues : « Bernard Blum » Award 2025 et médaille d'or du Concours SIVAL innovation 2026.

✓ Production et partenaires industriels

Un schéma industriel déjà structuré pour accompagner la montée en puissance :

- **Maîtrise de la production en bioréacteurs** ;
- **Partenaires CDMO pour passer à l'échelle industrielle** et éviter des Capex non indispensables.

✓ Commercial

Les premiers relais de conversion commerciale sont déjà en place :

Biocontrôle : contrat de distribution avec Koppert, MoU avec Syngenta.

Cosmétiques : contrat avec le Groupe OBV en Chine pour l'homologation de l'ingrédient sur le marché local, précédent la négociation du contrat de distribution.

✓ Partenaire financier

Soutien de l'actionnaire de référence pour couvrir les besoins opérationnels depuis plus de 5 ans.

LE BIOCONTROLE



UN MARCHÉ DES FONGICIDES TRÈS VASTE ET EN PROFONDE MUTATION

Un marché des ingrédients naturels en forte croissance, qui constituent le futur du secteur

Produits phytosanitaires

Un marché global de 72 Mds €* en 2025

Un marché fongicide de 15 Mds €* en 2025

Croissance attendue jusqu'en 2030 :

5% par an

3,5% par an

Produits de biocontrôle

Un marché de 6,6* Mds € en 2024 (15 Mds € en 2029) dont :

- 2 Mds € pour les biofongicides ;
- 2,5 Mds € pour les bioinsecticides ;
- 1 Md € pour les bionématicide.

Croissance attendue jusqu'en 2029* : 12,8% par an

Biofertilisant et biostimulant

Un marché de 6,6 Mds €* en 2024 (10,6 Mds € en 2029)

Croissance attendue jusqu'en 2029 : 10% par an

Un marché des fongicides en mutation et sous forte pression réglementaire en Europe

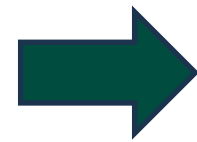
Depuis 2020 :

- **89 substances actives chimiques interdites en Europe**
- **Aucune nouvelle substance active chimique homologuée en Europe**



UN PARCOURS R&D QUI A ABOUTI À L'ÉLABORATION D'UNE SOLUTION INNOVANTE ET EFFICACE

Après 9 années de phase de développement et de tests de la formulation



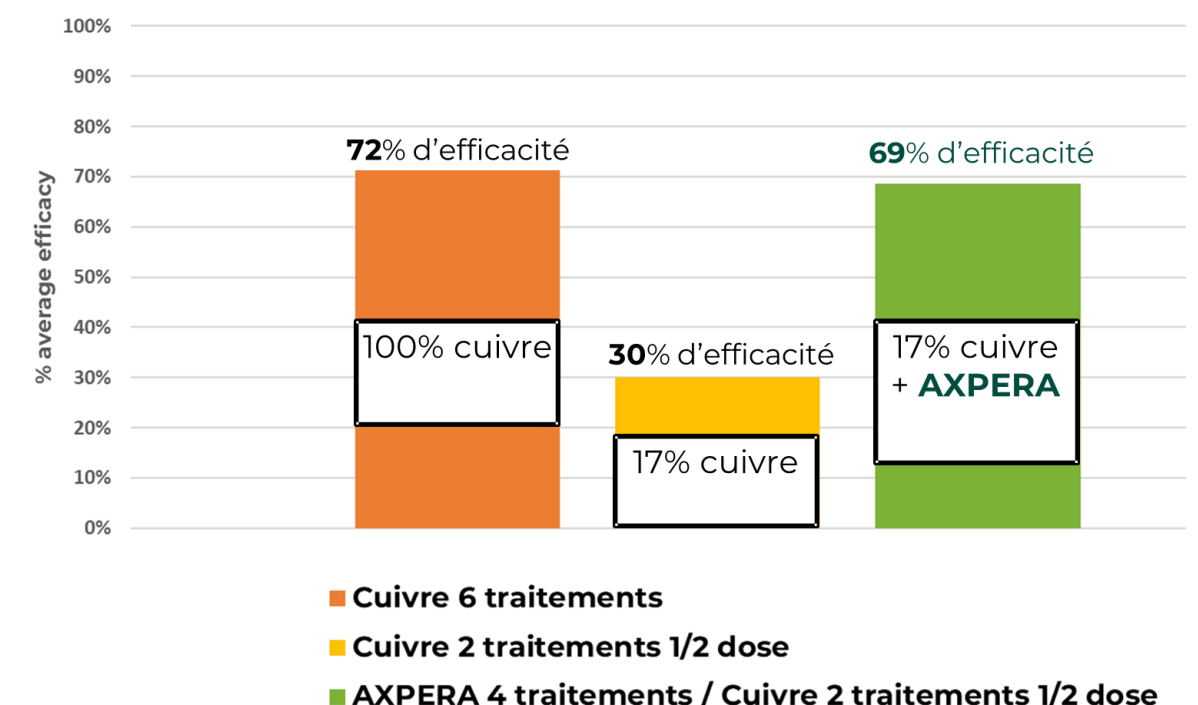
Amoéba a développé **AXPERA**, son biofongicide remplaçant ou limitant l'usage de solutions chimiques

Excellente réponse aux contraintes réglementaires renforcées

Un produit sans classe de danger qui facilite le travail des agriculteurs

- Un **niveau de performance** très compétitif, démontré par **plus de 700 essais** sur le terrain réalisés dans 19 pays.
- Un **produit naturel** répondant aux exigences de l'agriculture durable **pour traiter un large spectre de cultures et de maladies**
- Un produit **facile à utiliser** et à associer à des produits chimiques.

Exemple des résultats d'AXPERA sur le mildiou de la tomate, dans un essai avec une forte réduction de la dose de cuivre :





UNE SOLUTION DE BIOCONTROLE DÉRISQUÉE

Les principales autorisations réglementaires sont prêtes...



États-Unis : Autorisation de mise sur le marché de sa solution AXPERA déjà obtenue.



Europe : Approbation finale de la substance active obtenue
L'ANSES finalise l'évaluation de la demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) d'AXPERA.

Aucun élément ne fait plus obstacle à la délivrance de l'autorisation de mise sur le marché dans les pays européens ciblés.

... et les filières réclament des autorisations temporaires



Plusieurs AMM d'urgence bientôt déposées par les filières vigne et légumes en France, Italie et Pays-Bas.

➔ Objectif: **mise sur le marché en 2026** indépendamment de la date de finalisation de l'AMM par l'ANSES.

Ces démarches démontrent aussi **la forte attente des filières** pour la solution d'Amoéba, ce qui **préfigure la traction commerciale à venir**.



LE POTENTIEL DE NOTRE SOLUTION EST DÉJÀ RECONNU

Des résultats positifs avec les viticulteurs en 2025 qui confirment l'intérêt pour AXPERA avant le lancement commercial

- De nombreux viticulteurs ont utilisé **AXPERA en conditions réelles et avec satisfaction** (Bordelais, Beaujolais, Bourgogne, Champagne...).
- **Confirmation de l'efficacité d'AXPERA**, qui permet d'attendre une performance équivalente à celle d'un programme standard de cuivre ou d'un programme conventionnel.



- [Reportage de CNN](#) sur Amoéba et le Château Léoville-Barton (Gironde)



Un caractère novateur et une efficacité reconnue par les professionnels



- **Obtention de la médaille « Gold » du prix Bernard Blum, la plus haute distinction accordée pour une innovation en biocontrôle.**
- Elle fait d'**AXPERA la solution de biocontrôle la plus prometteuse de l'année** en termes de protection des plantes contre les maladies fongiques.



- **Médaille d'or du concours SIVAL Innovation** (santé des plantes, sol et supports de culture) au Salon International des Techniques de Production Végétales.
- Reconnaissance de **l'approche scientifique pionnière** et des perspectives en matière de **protection durable contre les maladies fongiques.**



DE PUISSANTES ALLIANCES POUR AMENER NOS PRODUITS SUR LE MARCHÉ Koppert



Droits de distribution exclusifs accordés pour une période de 5 ans

Vignes et cultures maraîchères en serres et en plein champ.

18 pays européens (France, Pays-Bas, Allemagne, Italie...) et les États-Unis.

Principales étapes déjà effectuées :

- ✓ Phase de travail qualitative afin de déterminer la meilleure offre sur les marchés ciblés en priorité.
- ✓ Janvier 2026 : lancement de TIAGAN, la marque de Koppert dédiée à la vigne.

Prochaines étapes :

- Première livraison au printemps 2026 ;
- Négociations pour le développement de nouveaux produits et mélanges.

Principaux aspects du protocole d'accord :

- ✓ **Développer et commercialiser des solutions biofongicides innovantes, à partir de la substance active biofongicide d'Amoéba, à destination du marché européen des céréales.**
- ✓ **Objectif initial : protéger les cultures de blé contre ses principales maladies** (rouille jaune et la septoriose) dans l'Union européenne et Royaume-Uni à partir de 2028 puis extension à d'autres céréales et cultures de plein champ.

Prochaines étapes :

- Signature de l'accord de distribution attendue au printemps 2026.
- Négociations pour le développement de nouveaux produits et mélanges.

UN CADRE PARTAGÉ ET RÉALISTE

Accord signé avec Koppert :

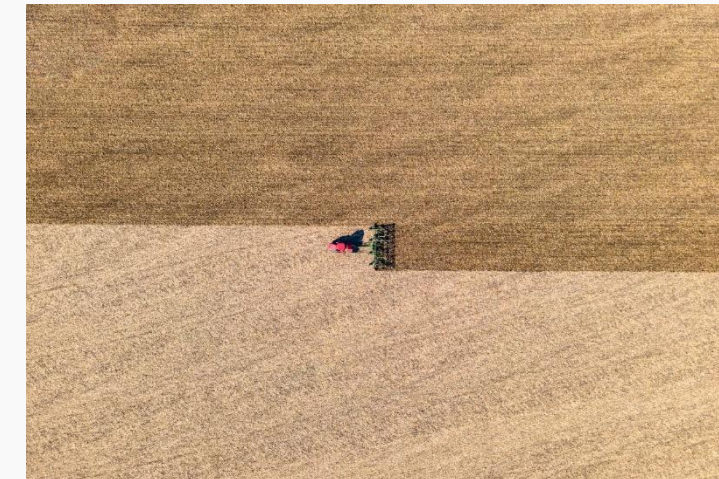
Vignes, cultures maraîchères sous-serre et en plein champ :



Taille du marché fongicide vignes et maraîchages
Europe (2029) : **2,6 Mds €**

Protocole d'accord avec Syngenta* :

Céréales :

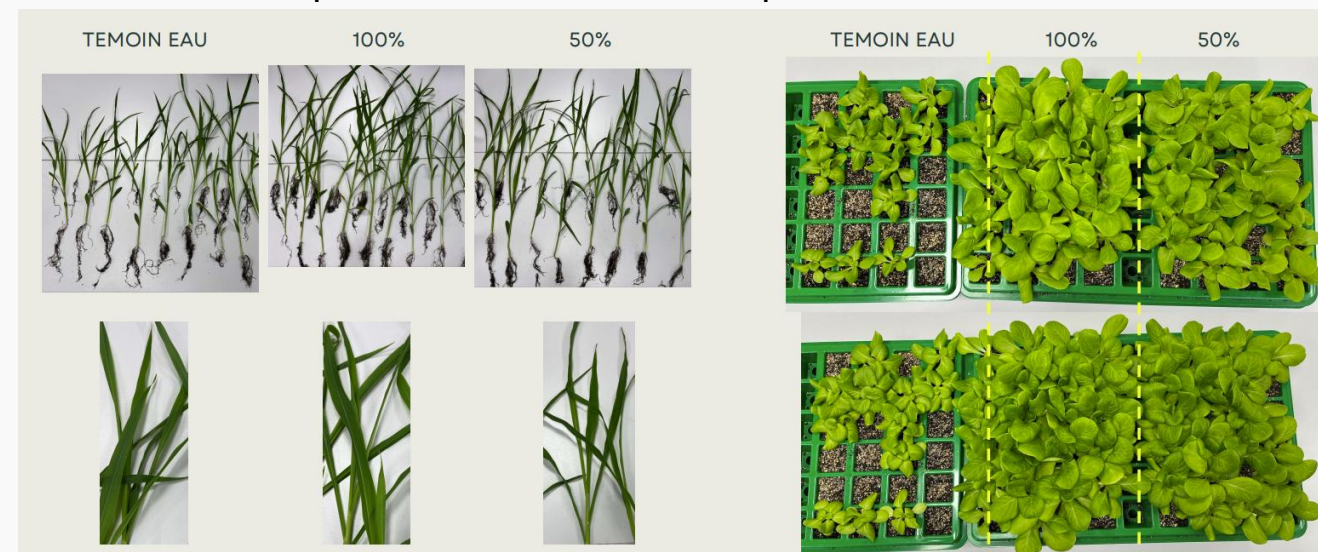


Taille du marché fongicide foliaire en Europe (2029) :
2 Mds €

PROCHAINS DÉVELOPPEMENTS POUR L'AGRICULTURE

1- Lancement d'une nouvelle génération de biofertilisant dès 2026/2027

Des premiers résultats prometteurs :



Modèle maïs

A dose normale:

+16% de longueur, **+42%** de biomasse aérienne, **+17%** de biomasse racinaire

Modèle salade

A dose normale

+46% de longueur, **+111%** de biomasse aérienne, **+58%** de biomasse racinaire

La production d'un litre de biocontrôle génère 25l de biofertilisant

2- Les discussions sont déjà engagées avec de potentiels partenaires commerciaux pour :

- **Co-développement de nouveaux marchés** avec Koppert et de **nouveaux produits** avec Syngenta.
- **Développement sur les céréales et les cultures industrielles** (colza, betteraves...) avec Syngenta en Europe.
- Choix des partenaires en cours **pour l'arboriculture et le gazon.**
- **Extension des zones géographiques** (Amérique du Sud, bassin méditerranéen, Australie, Asie...) non couvertes par les accords actuels.
- **Marché des particuliers.**

LA COSMÉTIQUE



NOTRE PLATEFORME TECHNOLOGIQUE UNIQUE A ÉGALEMENT PERMIS ...

**... Le développement d'un ingrédient pour le
marché à forte valeur ajoutée des cosmétiques**

**Un ingrédient pour la peau
avec effets skin care et
well-ageing prouvés...**

**... représentant un marché
mondial estimé à 153 Mds
€*...**

**... avec un levier puissant
de profitabilité
(prix de vente des cosmétiques
au minimum de 10 à 20 fois supérieur
au prix de vente agriculture)**

**Un développement orienté
par une experte reconnue
dans le secteur des
cosmétiques**

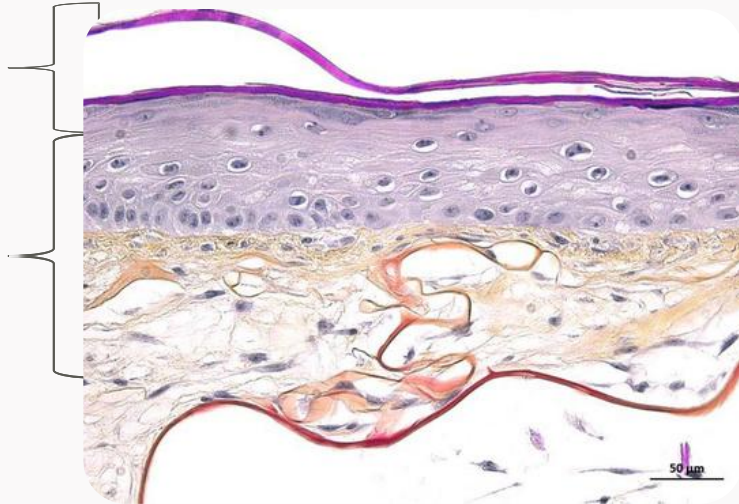
**Un premier partenariat
pour partir à la conquête
du marché chinois**

* Sources : Fortune Business Insights, Grand View Research

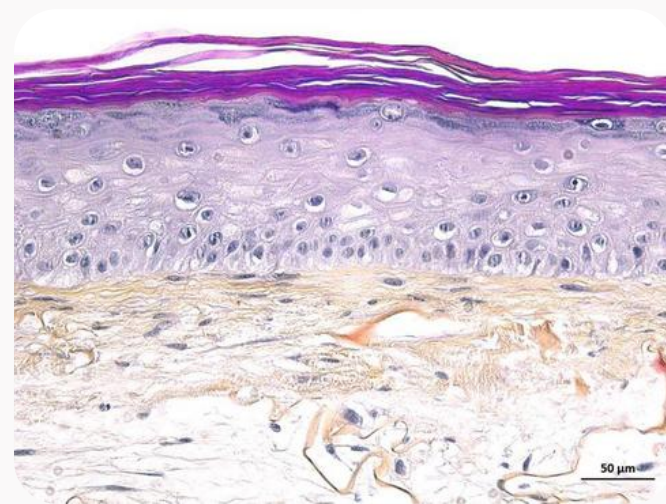
UNE INNOVATION PROMETTEUSE AUX EFFETS PROUVÉS

Etudes in-vitro remarquables

Une peau restructurée en profondeur



Peau mature non
traitée



Peau mature **traitée**

Effet anti-âge

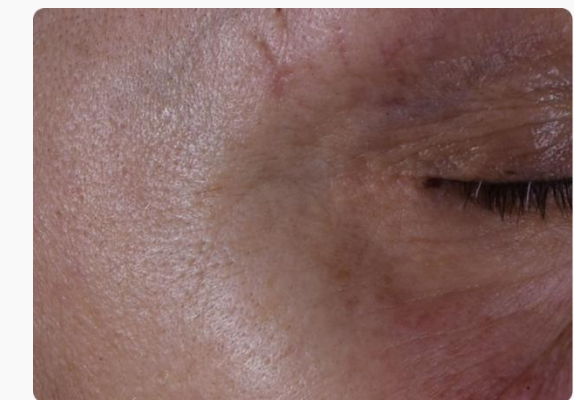
	Filaggrin	Loricrin	Ki67	COL VII	HA (Dermis)	HA (Epidermis)	HA (Total skin)
Peau jeune	100	100	100	100	100	100	100
Peau agée	19	67	66	4	95	74	73
Peau agée traitée	87	99	112	265	107	123	101

Etude clinique confirme les études in-vitro

Résultats des essais cliniques justifiant des allégations très fortes dans le domaine de la cosmétique anti-âge :

- « amélioration de l'épaisseur du derme »
- « effet réparateur sur le derme superficiel »
- « amélioration de la texture du derme »
- « amélioration de la densité de la peau »
- « amélioration de la fermeté et de l'éclat de la peau »
- « amélioration de la texture et de l'élasticité de la peau »
- « anti-rides »

Réduction des rides après 28 jours



UNE ALLIANCE AVEC LE LEADER CHINOIS DES COSMÉTIQUES

Un acteur stratégique dans le domaine des cosmétiques en Chine

Le groupe Oriental Beauty Valley est un centre d'excellence industrielle basé à Shanghai, soutenu par les autorités chinoises.

Il regroupe plus de 1 000 entreprises (dont L'Oréal et Shiseido) dans le domaine de la beauté et du bien-être.



Deux objectifs majeurs

- ✓ **Sur le plan réglementaire : approbation de l'ingrédient cosmétique d'Amoéba en Chine** (marché *skincare* chinois estimé à 56 milliards d'euros*).
- ✓ **Sur le plan commercial : priorité accordée à Metron Technology afin de distribuer l'ingrédient sur le territoire chinois**

S'il est approuvé en Chine, l'ingrédient cosmétique d'Amoéba pourrait alors être utilisé dans le monde entier, ouvrant la voie à de futures collaborations avec des groupes internationaux désireux d'utiliser les mêmes formules partout dans le monde.

UN LEADERSHIP ASSURÉ PAR UNE EXPERTE MONDIALEMENT RECONNUE DANS L'INDUSTRIE



Charlotte FRANCERIES
Membre référente du
Conseil
d'administration

« Après près d'un an au sein du Conseil d'administration d'Amoéba, **j'ai pu mesurer le potentiel de différenciation de l'amibe dans l'univers de la cosmétique.**

Le projet est structuré et progresse sur la consolidation des résultats scientifiques et sur le positionnement marketing de notre ingrédient.

Dans ce contexte, j'ai accepté, en tant que représentante référente du Conseil d'administration, **d'orienter les activités de développement afin de sécuriser les prochaines étapes de développement et maximiser le potentiel de valorisation de la plateforme unique de la Société.** »

Une forte expérience du monde de la cosmétique et de la communication

- ✓ **25 ans dans le top management du groupe L'Oréal :**
 - Directrice du marketing international de Vichy
 - Directrice du marketing international skin care L'Oréal Paris
 - Directrice générale de Biotherm
 - Directrice générale international L'Oréal Paris
- ✓ **7 ans au sein de la filiale française du groupe McCann (l'une des principales agences de publicité et de communication au monde)**
 - Actuellement présidente de l'agence française du Groupe
 - Responsable monde du compte L'Oréal

LE DÉVELOPPEMENT S'ACCÉLÈRE POUR UN PREMIER LANCEMENT ATTENDU EN 2027/2028

2023

Brevet

Dépôt d'un brevet pour protéger l'utilisation de l'amibe comme ingrédient cosmétique

Etudes in-vitro

2024

INCI

Inscription de notre ingrédient cosmétique sur la liste des produits **INCI**, qui permet une commercialisation sans autre forme d'homologation

Etude clinique

** INCI : International Nomenclature Cosmetics Ingredients*

2025

Label "Cosmos approved"

Label certifiant l'origine naturelle et l'ingrédient respectueux de l'environnement

Accord Metron – OBV

Enregistrement et distribution en Chine

2026

Développement

- **Enregistrement en Chine**
- Essais et développement de produits : (essais de formulation, création de gammes, etc.)
- Élargissement de notre gamme d'ingrédients actifs

2027/2028

Commercialisation

En Chine : 2027
Dans le reste du monde : 2028

FINANCE



DES COMPTES REFLÉTANT NOS PRIORITÉS

Compte de résultat en K€	2025	Variation / 2024
Subventions	695	+93
Frais de déploiement industriel	(2 560)	+1 082
Frais de recherche et développement	(1 574)	-71
Frais généraux et administratifs	(2 710)	-21
Frais de marketing et ventes	(625)	+216
Résultat opérationnel courant	(6 784)	+1 121
Résultat financier (non cash)	(1 519)	+591
Résultat net	(8 303)	+1 711

Bilan en K€	12/2025
Capitaux propres	(5 361)
Dettes financières	12 238
dont emprunt obligataire*	11 400
Trésorerie	4 722

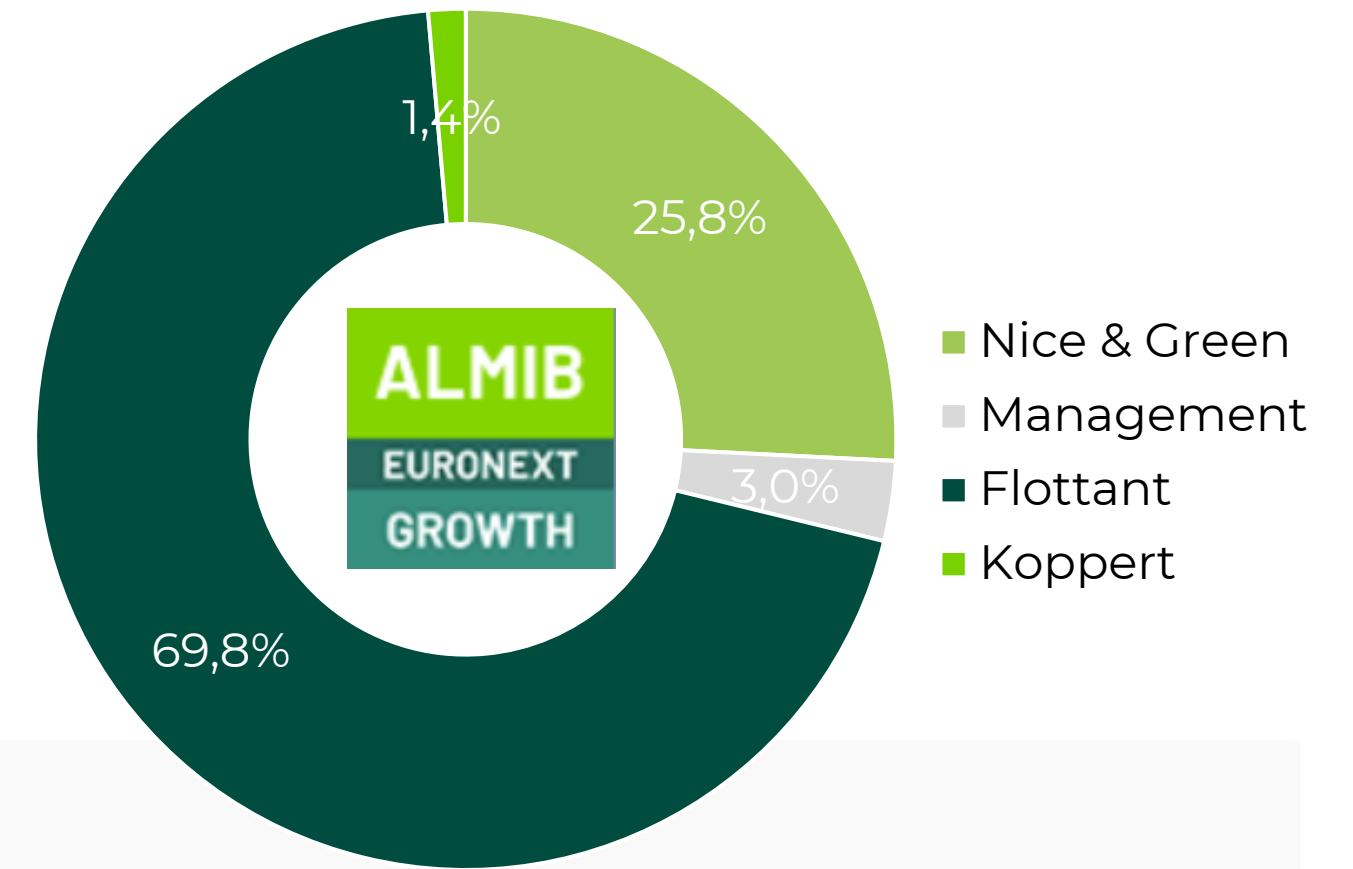
* Contrat de financement obligataire conclu avec Nice & Green

**Nice & Green a confirmé
la poursuite de son soutien financier
au moins jusqu'au 31 décembre 2026**

CARNET DE L'ACTIONNAIRE

- **Cours au 09/03/2026 :**
0,98 €
- **Nombre d'actions :**
68 919 250
- **Capitalisation boursière :**
68 M€ au 9 mars 2026
- **Volume journalier moyen**
380 000 titres échangés par jour
en 2025

Actionnariat (au 31 décembre 2025)



4 bureaux d'analyses suivent Amoéba :



Achat



Achat



Achat



Conserver

Objectif de cours moyen : 1,70 €

(consensus FactSet)

5 RAISONS D'INVESTIR :



Un processus réglementaire désormais dé-risqué



Une capacité de production validée pour le passage à l'échelle industrielle, sans Capex pour Amoéba



Des accords commerciaux déjà en place avec les leaders mondiaux de leur secteur



De nouveaux accords en cours de négociation en biocontrôle pour couvrir d'autres cultures et zones géographiques, afin d'accélérer la trajectoire de croissance



Un ingrédient cosmétique unique, dont le développement est supervisé par une référence du secteur



Amoéba



amoeba-nature.com



amoeba@actus.fr

DISCLAIMER

References herein to this presentation (the “Presentation”) shall mean and include this document, any oral presentation accompanying this document provided by Amoeba SA (the “Company”), any question-and-answer session following that oral presentation and any further information that may be made available in connection with the subject matter contained herein.

This Presentation has been prepared by the Company and is for information only. This document does not purport to contain comprehensive or complete information about the Company and is qualified in its entirety by the business, financial and other information that the Company is required to publish in accordance with the rules, regulations and practices applicable to companies listed on the multilateral trading facility of Euronext Growth, including, in particular, the risk factors set out in the universal registration document (the “URD”) filed with the French Financial Markets Authority (Autorité des marchés financiers) (the “AMF”) on March 18, 2026 under number D.26-0108, and in any other periodic report, which are available free of charge on the websites of the Company (<https://amoeba-nature.com>) and the AMF (www.amf-france.org). Information and other data appearing in such publications, and certain figures and numbers appearing in this document have been rounded. Consequently, the total amounts and percentages appearing in tables and elsewhere may not necessarily equal the sum of the individually rounded figures, amounts or percentages.

No representation, warranty or undertaking, express or implied, is made as to the accuracy, completeness or appropriateness of the information and opinions contained in this Presentation, or its use for any purpose, and no reliance should be placed on any information or opinions contained herein. The Company, its subsidiaries, its advisors and representatives accept no responsibility for and shall not, under any circumstance, be held liable for any loss or damage that may arise from the use of this document or the information or opinions contained in it. In particular, this document contains information on the Company’s markets and competitive position, and more specifically, on the size of its markets. This information has been drawn from various sources or from the Company’s own estimates which may not be accurate and thus no reliance should be placed on such information. Any prospective investors must make their own investigation and assessments and consult with their own advisors concerning any evaluation of the Company and its prospects, and this document, or any part of it, may not form the basis of or be relied on in connection with any investment decision.

The information and opinions contained in this document are provided as of the date of this document only and may be updated, supplemented, revised or amended, and thus such information is subject to change at any time. Neither the Company, its subsidiaries, directors, officers, employees, agents, affiliates nor its advisors, nor any other person is under any obligation to update the information, statements or opinions contained in this Presentation. Nothing contained in this Presentation is or should be relied upon as a promise or representation as to the future.

All statements in the Presentation other than statements of historical fact are or may be deemed to be forward-looking statements. These forward-looking statements are not guarantees of future performance and involve a number of known and unknown risks and uncertainties. These risks and uncertainties, and other factors, could adversely affect the outcome of the forward-looking statements, and actual results could differ materially from those contemplated in the statements. As a result, you are cautioned not to rely on such forward-looking statements. Forward-looking statements speak only as of the date of this document and the Company expressly disclaims any obligation or undertaking to update or re-issue any forward-looking statements contained in this Presentation.

This Presentation does not constitute or form any part of any offer to sell, or the solicitation of an offer to buy or subscribe for, any shares or securities in the Company, in the United States or in any other jurisdiction.

All persons accessing this document are deemed to agree and comply with all the limitations and restrictions set out above.

COMPTE DE RÉSULTAT

Amoéba	31/12/2024	31/12/2025	Variation
Compte de résultat consolidé	K€	K€	K€
Chiffre d'affaires	-	-	-
Subventions	602	695	+93
Frais de déploiement industriel	(1 478)	(2 560)	-1 082
Frais de recherche et développement	(1 646)	(1 574)	+72
Frais généraux et administratifs	(2 731)	(2 710)	+21
Frais de marketing et ventes	(409)	(625)	-216
Résultat opérationnel courant	(5 663)	(6 784)	-1 121
Autres produits et charges	-	-	-
Résultat opérationnel	(5 663)	(6 784)	-1 121
Résultat financier	(928)	(1 519)	-591
Résultat net	(6 592)	(8 303)	-1 711

BILAN

Amoéba – Bilan simplifié en K€	31/12/2024	31/12/2025
TOTAL ACTIF	5 651	10 132
Actifs non courants	3 472	3 425
<i>Dont immobilisations incorporelles</i>	-	208
<i>Dont immobilisations corporelles</i>	2 862	2 822
<i>Dont droits d'utilisation</i>	509	286
<i>Dont autres actifs financiers non courants</i>	101	108
Actifs courants	2 179	6 707
<i>Dont stocks</i>	257	546
<i>Dont autres créances</i>	1 463	1 437
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	459	4 722
TOTAL PASSIF	5 651	10 132
Capitaux propres	(10 410)	(5 361)
Passifs non courants	10 862	8 644
<i>Dont engagements envers le personnel</i>	25	37
<i>Dont dettes financières</i>	9 838	8 518
<i>Dont autres dettes non courantes</i>	1 000	89
Passifs courants	5 199	3 504
<i>Dont dettes financières courantes</i>	2 227	3 504
<i>Dont provisions</i>	74	56
<i>Dont dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	1 389	1 008
<i>Dont dettes fiscales et sociales</i>	289	392
<i>Dont autres créditeurs et dettes diverses</i>	1 219	1 762